

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

# CHINON

## C'EST VOUS

*Un projet d'urgence,  
à la mesure des différentes  
crises que nous vivons*

15/06/2020

*Le second tour des élections municipales, fixé à priori le 28 juin prochain, s'inscrit dans une période complexe. Nous vivons depuis plus de 3 mois dans une incertitude qu'il est nécessaire de prendre en compte. Les rapports scientifiques mettent en relation directe la crise sanitaire due à la pandémie de coronavirus que nous subissons avec les effets multiples de nos impacts sur l'environnement. Cette pandémie entraîne de profonds désordres économiques et nous fait déjà redouter une crise sociale majeure.*

*Notre programme du premier tour engageait de manière prévoyante pour Chinon et le Chinonais, des mesures permettant de travailler avec les habitants à des solutions ouvrant à la solidarité, la transition écologique, une dynamisation économique de nos territoires...*

*Notre programme de second tour entend être à la hauteur de la situation par*

- un plan d'urgence ambitieux à l'échelle de la Communauté de communes, exécuté immédiatement d'ici la fin de l'année 2020, fait de mesures concrètes pour soutenir tous les habitants et les entreprises dans leur vie quotidienne ;*
- un projet communal et intercommunal pour la mandature à venir, renforçant les mesures de notre programme de premier tour*

---

## **UN PLAN D'URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERCOMMUNAL D'UN MONTANT DE 5,2 MILLIONS D'EUROS**

---

En tant que Maire de Chinon, Laurent BAUMEL sera également candidat à la présidence de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire afin de travailler avec l'ensemble des élus intercommunaux à l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'urgence.

Concernant tout le territoire du Chinonais, ce plan entend répondre aux difficultés actuelles et celles des prochains mois, des familles et de nombreuses entreprises.

Financée grâce à l'excédent accumulé à l'échelon intercommunal (9,3 millions d'euros fin 2019) qui bénéficie notamment des impôts payés par la centrale nucléaire d'Avoine, notre Communauté de communes en appui sur ses compétences dans le domaine économique conduira les mesures suivantes :

**La prise en charge de 2 mois de loyer pour toutes les entreprises et commerces** de moins de 10 salariés, même lorsqu'elles ne sont pas locataires de la Communauté de communes. Cette mesure nécessitera un accord juridique avec la Région, dont Laurent BAUMEL est proche. **Coût estimé 700 000 €**

**La création de chèques « Relance de la vie locale ».** Il sera alloué la somme de 120 € par personne et 50 € complémentaires par foyer non imposable, à utiliser avant fin 2020 pour des achats chez les commerçants et chez les producteurs locaux, ainsi que pour les inscriptions aux activités associatives. **Coût estimé : 3,2 millions d'euros.**

**La gratuité des cantines scolaires** (écoles et accueils de loisirs) pour l'année scolaire 2020-2021, soit environ 420€ par enfant, financée par l'augmentation de la dotation de solidarité reversée par la Communauté de communes aux communes. **Coût estimé : 850 000 €**

**La consolidation des emplois associatifs** par l'augmentation à **250 000 €** du fonds communautaire mis en place pour les associations - aujourd'hui fixé à 25 000 €

**Une aide de 200 € pour l'achat de vélos** chez les vendeurs locaux, avant fin 2020. **Coût estimé : 200 000 €**

## Le chiffrage des mesures

1. Prise en charge de deux mois de loyers pour toutes les entreprises et commerce de moins de 10 salariés :  
225 entreprises locataires (75%) x loyer moyen 1500 € x 2 mois = 700 000 €

2. Chèques relance :  
24 000 habitants x 120 € par membre du foyer = 2 880 000 €  
9 600 foyers (2,5 personnes par foyer) x 56 % de foyers non imposables x 50 € par foyer non imposable = 270 000 €  
Total : 3 200 000 €

3. Gratuité cantine :  
2 000 enfants x 135 jours x 3€ par repas = 810 000 €  
Accueils de loisirs = 40 000 €  
Total : 850 000 €

4. Aide aux emplois associatifs : 250 000 €

5. Aide à l'achat de vélos : 200 000 € (aide de 200 € par achat).

Cette période de crise justifie cette dépense utile et exceptionnelle de soutien aux activités de notre territoire ; elle nous est possible, car notre Communauté de communes se trouve être une des plus riches par habitant. Ce plan d'urgence ne vient cependant pas épuiser ses réserves financières (plus de 4 millions d'euros seront encore disponibles) ; il n'a d'autre part aucune incidence sur ses budgets de fonctionnement et d'investissement annuels.

## UN PROJET MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE À LA MESURE DE LA CRISE ENVIRONNEMENTALE, SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Quand ils seront appelés aux urnes le 28 juin prochain pour renouveler leur municipalité, les Chinonaises et les Chinonais seront face à des choix importants. En ces temps d'inquiétudes sur l'avenir, la commune demeure un cadre de vie protecteur où il est possible de trouver du bien-être, de la solidarité, des liens sociaux et où il est possible d'agir.

Leur choix sera d'abord le choix d'une équipe. Notre liste, portée par une envie de changements profonds et de renouveau générationnel, allie la compétence, l'expérience et l'ancrage dans les réalités chinonaises.

Ce sera aussi le choix d'une autre conception de l'action publique. On ne peut revendiquer sa proximité en campagne et devenir inaccessible une fois élu...

Ce sera surtout le choix d'un projet local. Issu dès le 1er tour d'une élaboration collective sans précédent, ayant impliqué plusieurs centaines d'habitants, le nôtre est fondé sur des valeurs progressistes et une vision ambitieuse pour Chinon et le Chinonais.

# 1. Garantir la solidarité et le vivre ensemble

*Dans leur vie quotidienne, les Chinonais aspirent à retrouver une ville qui réponde à nouveau à leur besoin de solidarité, d'entraide, d'attention aux plus modestes, dans une relation de confiance, de dialogue et de proximité avec une véritable équipe d'élus attentifs, compétents et accessibles.*

**En créant une Vice-Présidence « Santé » et en renforçant le service communautaire** chargé du contact avec les personnes fragiles, âgées ou isolées, notamment dans les périodes de canicule ou de crise sanitaire.

**En permettant aux parents de se rendre au travail par un accueil renforcé des enfants** dans les situations de crise sanitaire.

**En affectant 250 000 € par an aux moyens de fonctionnement et d'équipements de nos écoles** et ainsi notamment, recréer dès la rentrée 2020 les 2 postes d'assistantes maternelles (ATSEM) supprimés par la municipalité sortante, réhabiliter les bâtiments scolaires en prenant en compte les économies d'énergie, acquérir les matériels pédagogiques nécessaires, réaliser la troisième tranche du gymnase Jean Zay.

**En créant une Maison des associations et de la citoyenneté en centre-ville** (et des antennes dans les quartiers), qui sera un lieu gratuit d'accueil et de rencontre des citoyens, d'informations, de partage et de formations sur la vie collective, de conseils et de soutiens à la vie associative. Elle sera l'endroit où s'organiserait le débat citoyen pour une élaboration collective des décisions.

Les associations sont le ferment de la solidarité et grâce à elles, une nouvelle Municipalité pourra préserver le cadre et la qualité de vie, relever le défi de la transition écologique et faire vivre la démocratie citoyenne.

**En attribuant aux associations des soutiens spécifiques :**

- soutien direct, avec la création d'un fonds additionnel d'aide à la réalisation de nouveaux projets et de solidarité avec de nouveaux publics (acquisition de matériel, événements) ;
- soutien indirect, pour le développement de l'emploi associatif, le montage des dossiers, les questions juridiques, le recrutement de bénévoles, la reconnaissance de leur travail et la validation des compétences acquises dans leur engagement associatif ;
- en proposant en partenariat avec les clubs sportifs des activités multisports pour les 6-11 ans.

**En rétablissant les permanences des élus** sans rendez-vous en Mairie et dans les quartiers.

**En n'oubliant aucun quartier, au-delà du Cœur-de-Ville**, par

- la réouverture au public de la bibliothèque des Hucherolles ;
- le recrutement d'un médiateur de quartier aux Hucherolles et aux Courances et un poste d'éducateur sportif au service des clubs ;
- le développement d'actions jeunesse « hors les murs » en appui sur les différents équipements avec le service jeunesse du CLAAC et la direction de la Culture et des Sports, médiathèque...;
- un plan pluriannuel d'entretien des équipements en place au sein des parcs existants, mais aussi de création de nouveaux équipements au sein des différents quartiers permettant aux jeunes de se rencontrer autour d'activités ludiques et conviviales (skate park, city-stade, kiosque, etc.).

**En prenant en considération les jeunes à faibles ressources**, par

- une facilitation d'accès à la culture et au sport à travers la création d'un « Pass Sports, Loisirs et Culture » ;
- l'amélioration au-delà du Plan d'urgence précédemment décrit, de l'accès aux services scolaires, péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH, sorties jeunesse, etc.) via une politique tarifaire à adapter en systématisant la tarification au quotient familial par tranches ;
- le renforcement et la diversification des liens parents/école et l'action de soutien aux parents, à travers l'action de coordination du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) assurée par le CLAAC, et ce, tout au long de l'année ;
- le développement des partenariats avec la Mission locale, pour l'emploi des jeunes.

**En donnant toute leur place aux personnes handicapées** par

- l'adaptation de nos services publics municipaux (rampes d'accès et mobilier adaptés, boucle BIM - induction magnétique-, formation du personnel d'accueil...);
- des aménagements des espaces et bâtiments publics à venir ; ceci en collaboration avec l'Institut du Mai « école de la vie autonome » qui accompagne les personnes handicapées sur la voie de l'insertion sociale.

## 2. Accélérer la transition écologique de Chinon et du Chinonais

*Chinon, adossée à son immense forêt et entourée d'une mosaïque d'espaces agricoles, est aussi une ville qui offre, en son cœur même, de larges espaces naturels : entre les coteaux, l'île de Tours, la Vienne, ses plages et ses berges, notre ville offre ainsi un cadre idéal à la mise en œuvre pratique d'un programme de transition écologique.*

*La crise sanitaire que nous traversons est directement liée aux atteintes humaines au vivant. Cette crise ne sera pas la dernière, toute la communauté humaine, de par le monde, est sollicitée. Conscients que le changement commence à leur porte et prêts à y participer, les Chinonaises et les Chinonais attendent que leurs collectivités, avec eux, prennent concrètement leur part dans la lutte contre le changement climatique et qu'elles innovent pour assurer le bien-être économique du territoire sans mettre à mal son environnement.*

### **En encourageant l'utilisation de bus Sitravel par la gratuité et la création de nouvelles lignes**

Alternative concrète à la voiture, les transports en commun (bus Sitravel, gare SNCF et accès au réseau ferré stratégique pour relier le Chinonais aux autres territoires) seront accompagnés d'un développement des circulations douces :

- pistes cyclables d'usage aussi bien quotidien que touristique pour les déplacements en centre-ville ou en liaisons interquartiers et intercommunales. Le stationnement des bicyclettes sera repensé. L'encouragement à l'acquisition de vélos est prévu par le plan d'urgence dès 2020, précédemment détaillé ;
- valorisation des parcours piétonniers dans la ville en soignant les trottoirs, la voirie et l'éclairage, en réaménageant certains secteurs, en posant une signalétique incitative appropriée tant pour les habitants que pour les visiteurs et mettant l'accent sur les temps de déplacement à pied et la flânerie permise.

### **En favorisant l'installation dans le Chinonais de petites exploitations agricoles bio qui pourront fournir à terme une cuisine intercommunale pour les écoles et les EHPAD**

Cette initiative permettra de développer l'autonomie alimentaire, de garantir une production d'alimentation saine et locale, de diminuer les transports donc la production de gaz à effet de serre et de favoriser l'installation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois. Ce sera l'objet d'un Projet Alimentaire Territorial permettant l'installation de jeunes agriculteurs, le développement d'une agriculture biologique exempte de pesticides, sa transformation locale et sa distribution, tant en direction des particuliers que des établissements publics, établissements scolaires, crèches, hôpital, services d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées. Ce projet inclura une action dans la durée sur la question de l'éducation à l'alimentation, mobilisant la communauté éducative dans une démarche de fond permettant de sensibiliser les familles (parents et enfants) sur les différents enjeux liés à l'alimentation :

le gaspillage et la santé liée à l'équilibre alimentaire.

### **En plantant à Chinon plusieurs centaines d'arbres pour limiter l'effet des canicules et préserver notre santé**

Très concrètement, il est possible, avec la participation des habitants, de contribuer à l'effort mondial de limitation des gaz à effet de serre et des canicules, en développant des zones de fraîcheur dans les espaces les plus urbanisés par la plantation d'arbres, de haies d'essences locales, dont fruitières et de fleurissement. Dans le même esprit, afin de favoriser la biodiversité, il s'agira de développer la végétalisation des espaces publics de la commune, de mettre en place un « permis de planter sur le domaine public », de sensibiliser le public aux pratiques d'entretien des espaces naturels ou aménagés respectueuses des cycles de la végétation et des différentes espèces animales. La végétalisation de la commune doit ainsi devenir un grand chantier participatif, appuyé par les compétences des services techniques communaux et intercommunaux, celles des associations et de tous les établissements publics, dont les établissements scolaires.

### **En assurant une diminution volontariste des déchets et une plus grande propreté**

Outre un système d'alerte pour enlèvement rapide des déchets sauvages, la Ville et ses partenaires dans le cadre du SMIC-TOM, seront à l'initiative d'une campagne de sensibilisation, d'information et de formation de long terme à destination de la population (particuliers, associations, établissements publics, commerces, entreprises, agriculteurs) dans le cadre d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec un objectif ambitieux : diminuer de moitié les déchets et améliorer leur tri ; encourager et soutenir le développement du tri des déchets organiques (grâce au compostage individuel et collectif généralisé ou la collecte séparée) ; créer une ressourcerie permettant la réparation et la réutilisation d'objets revendus à petits prix ; soutenir les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire.

La diminution des déchets imposée par la loi compromet la viabilité économique de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt situé en proximité du centre hospitalier. De plus, de très coûteux travaux de mise aux normes et le contrôle décennal de la chaudière nécessaires à échéance de 2023 nous amènent à nous prononcer pour sa fermeture, en appui sur les recommandations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et après s'être assuré du reclassement préalable des salariés.

### **En travaillant à la sobriété énergétique des usages (éclairage) et des aménagements de bâtiments moins coûteux (isolation).**

Un objectif primordial sera aussi d'accompagner le centre hospitalier vers son autonomie énergétique. La fourniture actuelle de son chauffage pour partie par l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt invite la collectivité à faire preuve de créativité, en

s'appuyant sur les recommandations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, pour produire un plan de production énergétique renouvelable ambitieux, soutenu par l'investissement public et citoyen, renforçant ainsi la présence de ce pôle hospitalier dans le Chinonais.

**En prévenant les risques naturels, notamment le risque d'inondation,** par la mise en question de l'imperméabilisation des sols dans tous les projets urbains.

**En se préoccupant de la santé publique par la redynamisation du plan local de santé** et la création d'un outil de sensibilisation pour informer la population des effets sur la santé des produits chimiques de synthèse, possibles perturbateurs endocriniens, utilisés dans les espaces publics (écoles, crèches, hôpital, etc.), dans les espaces domestiques, en agriculture, dans l'industrie.

## **3. Soutenir l'économie locale**

*Le transfert de la compétence économique à la Communauté de communes s'est traduit par une politique de développement presque uniquement axée sur l'immobilier d'entreprise et plus particulièrement à proximité de la zone d'activité du CNPE. L'intercommunalité s'est, jusqu'à aujourd'hui, exclusivement mobilisée sur la recherche de terrains ou de locaux disponibles. Le Chinonais doit donc retrouver une dynamique économique pour regagner une visibilité régionale voir nationale et attirer des porteurs de projets. Une démarche proactive en la matière est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour assurer un développement pérenne et proposer de nouveaux emplois sur le territoire.*

*Outre les différentes mesures du Plan d'urgence venant soutenir immédiatement et ponctuellement l'économie locale, plusieurs initiatives sont à installer de manière pérenne.*

### **En renforçant les moyens de la Communauté de communes pour accompagner réellement les créateurs d'emploi non délocalisables, en développant ses atouts et favorisant le développement des circuits courts dans les divers domaines d'activités :**

agriculture (marchés, points de vente), artisanat, bâtiment, nouvelles technologies... ; avec pour premières initiatives :

- la remise en réseau des développeurs économiques des autres collectivités, des chambres consulaires, du Pays, des associations et des réseaux de professionnels ; l'objectif étant de recréer une vraie dynamique au service de l'économie locale et de renforcer un sentiment fort d'appartenance au territoire ;
- le soutien des créateurs d'entreprises dans leur installation sur le territoire (en partenariat notamment avec Touraine Initiative Val de Loire pour les prêts à taux 0 %) ;
- l'accompagnement du développement endogène des entreprises locales grâce à des moyens amplifiés de la part de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et une

veille active menée en permanence avec le tissu économique local et avec les acteurs du territoire pour repérer les opportunités.

Une agriculture respectueuse de l'environnement et la volonté d'autonomie alimentaire pour notre territoire, l'engagement dans une économie circulaire évitant la production de déchets, les productions énergétiques renouvelables, le développement des nouvelles technologies... sont créatrices d'emploi : Chinon devra impulser cette dynamique vertueuse au travers de la Communauté de communes.

### **En établissant de façon permanente des zones bleues régulièrement patrouillées et le stationnement gratuit en centre-ville de Chinon pour soutenir ses commerces et métiers de service**

L'ensemble des métiers du commerce et des services représente à Chinon 600 emplois directs et 300 emplois indirects, avec autant de familles qui ont besoin de sécuriser leurs entreprises et leurs revenus. En favorisant les rencontres, les

échanges et les menus services, les commerces contribuent au vivre ensemble qui donne une âme et une identité à notre ville. L'attractivité commerciale joue donc un rôle essentiel pour la préservation de cette qualité de vie chinonaise que nous plaçons au cœur de notre projet municipal.

### **En favorisant les financements extérieurs pour entretenir notre patrimoine et installer dans un bâtiment existant une «Maison de la Rabelaisie», valorisant la culture et les produits locaux auprès des visiteurs**

Les Chinonaises et les Chinonais sont très attachés au patrimoine de leur ville et à l'héritage culturel et naturel dont elle est la dépositaire. Le label «Ville d'art et d'histoire» et celui de l'UNESCO obligent Chinon, mais permettent aussi de mobiliser les aides institutionnelles pour garantir l'entretien de notre patrimoine historique et naturel. Cette ambition s'appuiera sur les compétences des services de l'État (ABF), des services

municipaux (service Patrimoine) et intercommunaux (musée du Carroi) et sur celles des associations, tant culturelles qu'environnementales.

En collaboration avec le Parc Naturel Régional (PNR), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement (CPIE), le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), elle s'appuiera également sur des programmes de sensibilisation à destination de tous les publics, le réinvestissement du patrimoine municipal, l'encouragement à l'initiative privée pour la valorisation du patrimoine ayant un impact positif sur le territoire par une aide municipale au montage de dossier et aux demandes de subventions.

Vecteur d'attractivité touristique notre patrimoine associé à nos diverses productions locales doivent être valorisés dans une «Maison de la Rabelaisie» reliée à un Office de tourisme réinvesti localement (après l'échec de la fusion ces dernières années avec Azay-le-Rideau et Richelieu).

## **4. Associer les citoyens aux décisions**

*Depuis ces dernières années, les attentes des citoyennes et des citoyens vis-à-vis de leurs élus de proximité se renforcent et se précisent. Comme tous les Français, les Chinonais n'imaginent plus être tenus à l'écart des actions qui les concernent. Ils exigent plus que jamais l'exemplarité, la transparence et la cohérence dans les décisions publiques.*

### **En leur permettant de choisir les travaux et aménagements municipaux dans leurs quartiers**

Pour concrétiser cet engagement, une partie du budget communal sera sanctuarisée pour financer les améliorations du cadre de vie proposées et adoptées par les habitants des quartiers, en lien avec l'équipe municipale.

### **En les consultant sur tous les grands projets communaux et intercommunaux**

**En créant un atelier populaire d'urbanisme** permettant l'émergence de projets collectifs et/ou individuels fondés prioritairement sur l'amélioration de la qualité de vie.

### **En créant des conseils municipaux des enfants, de la jeunesse et des aînés**

### **En assurant un suivi rigoureux des demandes diverses des habitants**

Les habitants doivent avoir accès à un système qui leur permette de signaler les problèmes qu'ils constatent dans leur environnement immédiat et d'être informés rapidement des réponses qui peuvent leur être apportées.

**En rétablissant la transparence de l'action publique**, dans l'attribution des aides et des marchés publics par la garantie de critères indiscutables dans l'attribution des marchés publics, en rendant compte chaque année aux associations des choix d'attribution des subventions.

**En inscrivant dans le règlement intérieur du conseil municipal la possibilité d'un recours à des référendums d'initiative citoyenne** sous conditions (pétitions signées par un nombre significatif d'électeurs, questions en accord avec les valeurs républicaines et celles du projet politique de la municipalité).

## 5. Améliorer la qualité de vie

*Nous refusons la banalisation et le dépérissement de notre ville par notamment la perte de ses services publics. Vivre à Chinon est et doit demeurer une chance, un bonheur particulier. Nous aménagerons la ville et veillerons à sa propreté pour la rendre plus attractive encore et plus agréable la vie quotidienne de toutes ses générations en sécurisant prioritairement les déplacements piétons et vélos, l'accès des personnes à mobilité réduite et la place des enfants.*

### **En défendant résolument les services publics essentiels comme la ligne TER et l'hôpital.**

### **En améliorant, entretenant et aménageant les espaces publics**

Une Municipalité se juge à l'attention qu'elle porte en permanence au bien-être de la population et à l'entretien de son cadre de vie quotidien : avec le concours des habitants des quartiers, nous identifierons les carences, les zones et les équipements dégradés, de manière à programmer la revalorisation des espaces publics (aires de jeux, aires de pique-nique, chemine-ments, plages, bouledromes, etc.) en complétant si besoin les équipements (jeux, parcours santé, bancs, toilettes publiques) et en s'assurant, toujours avec l'aide des habitants, de la propreté et de l'entretien régulier des lieux publics et du mobilier urbain. Quitte à amender certains documents d'urbanisme (Plan d'Aménagement et de Développement Durable, PLUIH, Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable), nous reprendrons la réflexion sur l'esthétique des entrées de ville et mettrons un terme à l'étalement urbain en périphérie :

- en traitant avec leurs propriétaires les friches abandonnées le long de certaines voies (avenue François Mitterrand et route de Saumur) en imaginant par exemple des occupations provisoires (résidence d'artiste, fab lab, ressourcerie, etc.), en attendant une destination plus définitive en cohérence avec le projet municipal ;
- en travaillant avec les habitants sur le devenir des «dents creuses» potentiellement constructibles.

### **En encourageant prioritairement le développement des commerces et des services dans le centre-ville**

en utilisant tous les instruments juridiques mis à disposition de la loi ÉLAN pour limiter le développement en périphérie.

Nous travaillerons en partenariat avec les commerçants et leurs associations pour réévaluer et faire monter rapidement en puissance le dispositif des baux saisonniers et attirer à Chinon des artisans d'art porteurs de projets pérennes et de qualité, en lien avec l'identité de la ville. Avec eux, nous remettrons à plat la signalétique du centre-ville, et travaillerons à rendre

transparentes les règles d'occupation de l'espace public. Nous réfléchirons ensemble à l'évolution des besoins des résidents et des touristes en matière d'amplitudes horaires.

Nous prêterons une attention particulière au commerce ambul-ant, en développant les marchés et en retravaillant le cahier des charges de la concession des brocantes.

### **En favorisant la réhabilitation des logements et des bâtiments publics existants**

avec pour objectif de limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles en réemployant plutôt qu'en construisant du neuf. Nous développerons la permanence de l'habitat (conseils techniques, aides juridiques) et encouragerons l'adaptation de l'habitat ancien à la réduction des consommations d'énergie et à l'adaptation au changement climatique.

**En développant l'identité culturelle de la ville**, d'une part en s'appuyant sur les atouts de Chinon et le triptyque Vins, Vienne et Art de vivre au-delà des frontières locales, mais aussi en revenant à une politique culturelle ambitieuse, en lien avec son histoire.

La Ville doit soutenir et valoriser l'existant (notamment les festivals et le cinéma de centre-ville ainsi que les actions et les projets qu'il mène), en l'insérant dans une programmation culturelle lisible ouverte à tous les publics (mise en place d'un Pass Sports, Loisirs et Culture).

Le soutien aux associations, organisatrices d'événements de qualité, fait partie de cette politique culturelle.

La Ville doit également soutenir les différents domaines de la création contemporaine (prospection, facilités d'installation pour les artistes, mise en place de résidence de création) en sachant établir des collaborations au-delà de ses frontières administratives.

La labellisation «Destination pour tous» sera recherchée dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique touristique : signalétique, parcours, activités...



**Ce projet municipal est un projet chiffré et financé à impôts constants. Il tient compte de la nouvelle répartition des rôles entre commune et communauté de communes, des dépenses obligatoires de la commune et de la marge de manœuvre disponible pour financer les travaux annuels et des mesures nouvelles. Il sera financé sans hausse d'impôts ni de dette.**